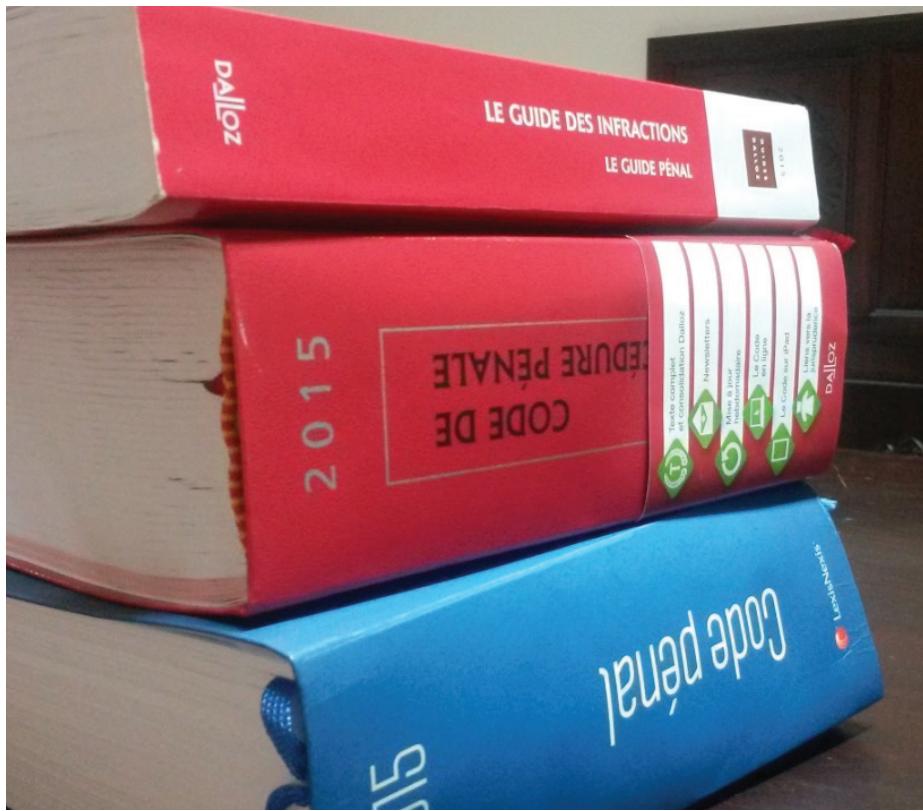


L'insécurité vole les rêves mahorais d'un jeune couple



Ce devait être le début d'une nouvelle vie. Arrivé de La Réunion, un jeune couple pas encore trentenaire s'est installé à Mayotte, avec de l'ambition à revendre. Mais leurs rêves de réussite vont se fracasser sur la crise sécuritaire mahoraise.

Page 2

Mardi
18 août 2015

 <https://fr-fr.facebook.com/lejournaldemayotte>

Cérémonie

«Ensemble» : Mamoudzou distingue ses citoyens engagés



Page 3

Société

Le climat reste à la grève



Page 5



Votre portail captif par

 **Alter 6.com**
Alternative System

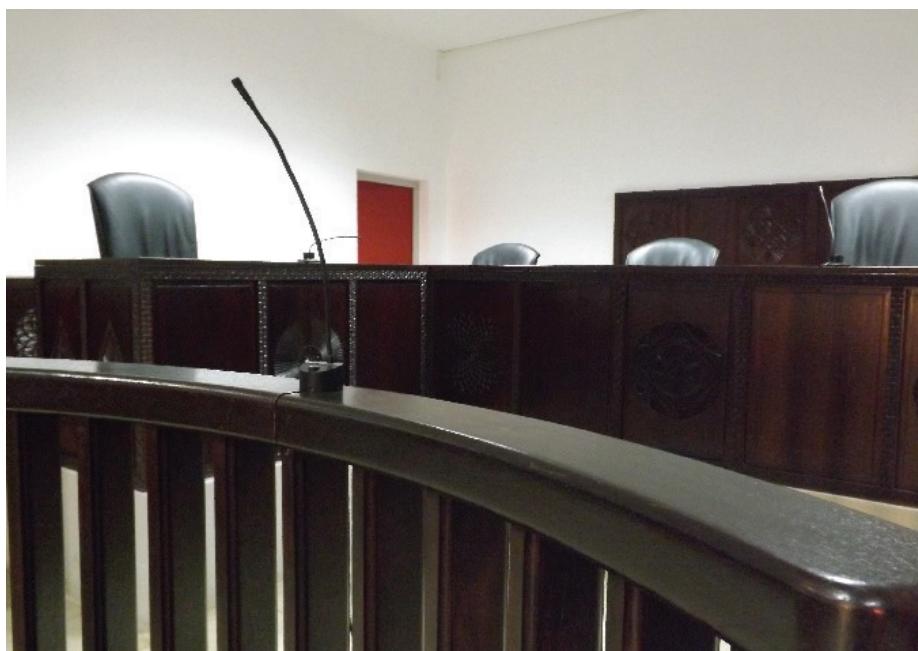
Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Justice

L'insécurité vole les rêves mahorais d'un jeune couple



Ce devait être le début d'une nouvelle vie. Arrivé de La Réunion, un jeune couple pas encore trentenaire s'est installé à Mayotte, avec de l'ambition à revendre. Lui achète un commerce, elle monte sa propre structure, ils s'installent à Koungou. Mais leurs rêves de réussite vont se fracasser sur la crise sécuritaire mahoraise. Deux vols de scooter, la recette dérobée un soir à la fermeture et puis le cambriolage de trop.

Le 31 mars dernier, le couple rentre de La Réunion où il vient de finaliser l'achat du fonds de commerce. Pas le temps de célébrer l'événement, la maison est sens dessus dessous. La veille, dans la nuit, un individu est entré «par ruse». Il a écarté les lamelles d'un nako et a aperçu un jeu de clés posé

sur un meuble. Il se saisit d'un bout de bois et joue à la pêche à la ligne. Bingo ! Il récupère le trousseau, entre et se sert : quatre disques durs, caméra, appareil photo, ordinateur portable, des bijoux...

Il aurait pu disparaître dans la nature pour toujours mais il laisse des traces : une belle empreinte sur une boîte va le confondre. Il est déjà bien connu des services de police et de justice. Il a été condamné à deux reprises pour des faits similaires avec le même mode opératoire. En juillet 2013, il a pris 2 ans de prison puis en août 2014, 4 mois de détention qui vont se confondre avec la 1ère peine.

Pas un hasard

Il est donc en état de récidive légale ce lundi après-midi, à la

barre de son procès en comparution immédiate. Il a été interpellé samedi soir, les gendarmes ont reconnu son visage diffusé parmi les personnes recherchées. Un mandat d'arrêt était lancé depuis le 5 mai.

Placé en garde à vue, il reconnaît les faits sans difficulté. Il explique qu'il était seul, ce dont le tribunal doute compte tenu de son agilité dans la récupération des clés. Il serait remonté au hasard depuis la plage vers cette maison, précisément vide de ses occupants. Cette fois-ci, c'est le couple de victimes qui émet des réserves. «La lumière à l'extérieur est toujours allumée la nuit. Mais quand nous ne sommes pas là, elle aussi allumée le jour. Il avait dû repérer la maison», explique le mari.

Voler ce qui se revend

Le matériel hifi a été revendu 400 euros «à un Anjouanais arrivé en kwassa». En revanche, il se serait débarrassé des bijoux en les jetant sur la plage. «Je ne savais pas ce que c'était», dit-il à la barre. Voleur sans aucun doute, crétin sûrement pas. Les victimes notent que seuls les bijoux en or jaune ont été emportés, pas ceux en or blanc. Il en ignorait probablement la valeur. A la barre, il revient sur son parcours au fil des derniers mois. Il est sorti de Majicavo le 6 octobre 2014. Expulsé dès sa libération, il se retrouve à Anjouan où sa femme a refait sa vie avec un autre homme. Dispute, bagarre, le prévenu frappe le nouveau compagnon de son ex mais les familles s'en mêlent. Menacé à son tour, il est contraint de quitter Anjouan. Retour à Mayotte, à la misère, au vol.

Laisser à d'autres les rêves brisés

Les victimes sont venues. Et face à la longue liste de ses déboires mahorais, l'émotion submerge le mari: toutes les photos depuis qu'ils ont 15 ans perdues, comme des bijoux précieux à leurs yeux et plus encore la fin de la notion de tranquillité. Ils parlent de quitter Mayotte, de revendre ce qu'ils ont acquis pour laisser peut-être à d'autres, leurs rêves qui se sont dissipés.

La procureure Prampart n'a plus qu'à dérouler son argumentaire. Un prévenu qui n'a rien compris, sans autres perspectives que le vol. Il risque 14 ans, elle requiert 4 ans ferme et une ITF de 10 ans.

3 ans de prison ferme

«Ca ne sert à rien», répond en substance Me Matoir, l'avocate du prévenu. L'ITF ? Il se sent en danger de mort aux Comores, il reviendra de toute façon. La prison ferme ? La peine a déjà prouvé son inutilité... «Prononcez un sursis pour lui permettre de régulariser sa situation et se stabiliser», plaide l'avocate. La cour a condamné le pêcheur à la ligne à une peine de 3 ans de prison ferme. La décision sur les dommages et intérêts réclamés par le couple sera prise lors d'une audience civile en octobre. Le condamné est parti pur Majicavo. Pas sûr qu'il y trouve un bâton pour récupérer le trousseau de clés de la sortie. Quant au jeune couple, il est sorti un peu déçu mais en même temps soulagé de la fin de cet épisode.

RR

Cérémonie

«Ensemble» : Mamoudzou distingue ses citoyens engagés



Mr Ibrahim Mhadji (Menuiserie à Mgombani, avec l'écharpe rouge), Miss Salouva 2015, et Anfia Attoumane, la fille d'Assane Attoumane Bacar Vouwa (crédit photo : Ouvoimoja wa Momojou)

L'association Ouvoimoja wa Momojou (Ensemble pour Mamoudzou) organisait la 2e édition des Hichima pour célébrer des citoyens engagés, vivants ou disparus, qui contribuent au rayonnement de Mamoudzou-ville. Ce sont 25 personnalités qui ont été honorées pour leurs actions.

Les belles initiatives sont toujours à souligner. Les actions de l'association Ouvoimoja wa Momojou le sont d'autant plus qu'elles s'inscrivent dans la durée. Le collectif organisait ce week-end sa 2e cérémonie des Hichima. Comme l'an dernier, l'objectif était de mettre en valeur tous ceux qui s'engagent, à leur niveau, au «bien vivre en-

semble» dans le centre de Mamoudzou.

Après un premier essai concluant l'an dernier, cette 2e édition montait en puissance avec 25 personnalités récompensées, contre 15 en 2014. Ces citoyens dont les engagements au quotidien ne les destinaient pas forcément à se retrouver sous les feux des projecteurs, étaient répartis en 5 catégories, mêlant des parcours et des actions très divers. Six lauréats sont issus du monde de l'entreprise. «Nous souhaitions valoriser des jeunes et des moins jeunes, dans des activités très différentes», explique Aress Saïd Ali, d'Ouvoimoja wa Momojou. Pour les entreprises, le critère de choix était surtout le dynamisme et l'implication

dans la vie sociale, pour montrer celles qui prennent beaucoup de jeunes, qui soutiennent des associations ou qui sont présentent au quotidien auprès des habitants.»

Honorer la mémoire de ceux qui sont partis

Parmi les primés, on trouve ainsi une école de conduite qui propose des petits prix lors de l'opération «Un permis pour l'emploi», un cabinet infirmier dont les actions font l'unanimité auprès des mamans ou encore un cabinet de topographie qui, par son action, fait rayonner une activité économique installée au centre de Mamoudzou.

L'éducation tient une place importante au sein de cette cérémonie. Ce sont d'abord ceux qui enseignent qui sont valorisés. Dans l'«éducation religieuse et populaire», trois foundis ont été honorés. «Ils ont marqué l'Histoire de Mamoudzou. A leur époque, on envoyait les enfants chez le foundi, ils restaient chez lui, ils étaient logés, nourris, c'est lui qui apportait l'éducation». Parmi ces foundis, un seul est encore vivant aujourd'hui. Ouvoimoja souhaite en effet honorer la mémoire des disparus. «L'histoire d'une ville ou d'un pays est aussi faite des actions de ceux qui sont passés. Quand on hérite des belles choses, c'est bien d'être reconnaissant pour ceux qui nous les ont léguées.»

La culture au cœur de la soirée

Concernant «l'éducation scolaire et républicaine», ce sont trois enseignants qui sont montés sur scène. «Ils ont gardé les

méthodes des anciens. Autrefois, les enseignants s'occupaient des enfants après l'école, pour les aider à faire les devoirs. Il y avait un suivi, c'est pour cette raison que beaucoup à cette époque ont réussi ensuite un parcours personnel», relève Aress Saïd Ali. Cette année, une seule jeune diplômée a été récompensée. Titulaire d'un Master 2 en psychologie, Quinanata Quatadata est rentrée à Mamoudzou à la fin de son parcours universitaire. «C'est la catégorie pour laquelle nous avons le plus de mal à trouver des prétendants. Car les jeunes restent en métropole à la fin de leurs études et ne reviennent que rarement s'installer à Mamoudzou.»

Des artistes ont également été honorés pour avoir perpétué ou modernisé les musiques traditionnelles mahoraises.

Educateurs et sportifs engagés

Les acteurs engagés de Mamoudzou se trouvent aussi dans le monde du sport. Fondateurs d'équipes, de clubs et éducateurs, dont certains sont revenus avec une médaille des derniers Jeux des Îles, «ce sont des modèles pour les jeunes générations». C'est dans cet esprit qu'un Prix spécial a été attribué à Hassan Attoumani «Bacar Vouwa», l'éducateur décédé lors du dernier tournoi de ramadan. «Ses enfants sont venus récupérer le prix, dont sa fille, elle-même médaillée de bronze aux Jeux.»

Ultime Prix spécial : l'équipe de basket-ball du TCO, pour l'exemple dont le parcours sportif fait rayonner le nom de Mamoudzou.

Aucun bachelier n'a été récom-

pensé lors de la cérémonie. Ouvoimoja a mis en place un autre dispositif, «1, 2, 3, alphabet», qui permet à une trentaine de lycéens de terminale d'être accompagnés tout au long de l'année. 24 d'entre eux ont été reçus au bac et ont déjà eu l'occasion de fêter leur diplôme.

«On considère que le bac, c'est le début, la clé pour commencer dans la vie. En revanche, on les a invités à venir assister à la soirée pour qu'ils rencontrent ceux qui peuvent leur servir de modèle».

L'association a déjà pris date pour l'an prochain avec une cérémonie qui est appelée à devenir un rendez-vous récurrent de chaque rentrée.

RR

*La liste complète des lauréats 2015 :

Entreprises :

- Les frères Abdallah et Anli Ben Subra, «école de conduite Subra»
- El Anrif Abdallah, «brochetterie Mangrove»
- Youssouf Saïd, «Flux indus SARL»
- Zoubaïd Ibrahim, cabinet de soin infirmier «Unono»
- Hamidani Magoma, agence de topographie «Tema»
- Ibrahim Mhadji, menuiserie de Mgombani

Enseignement religieux et populaire :

- Foundi Tani Ali Kair
- Foundi Radjabou Himidi
- Foundi Halidi Mchindra
- Enseignement laïque et républicain :
- Fatima Mboidoi

-Nouriati Boura
 -Youssouf Ben Ali
 Jeune diplômée : Quinanata
 Quatadata

Artistes :

-Jean-Raymond Cudza
 -Patrick Prat
 -Timmy's
 -Ali Abdou «Papa Joe»

Sportifs :

-Mohamed Mogne
 -Saïd Mchindra
 -Ali Hassan
 -Hounaïssi Abdou
 -Hakim Ali Abdou

Prix spécial : Hassan Attoumani
 «Bacar Vouwa»

Prix spécial : l'équipe du TCO
 Basket

LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Société

Le climat reste à la grève



Les drapeaux syndicaux sur la boutique Orange de Kawéni

Alors que les conflits sociaux à la Somaco et chez Orange se sont enlisés, Bourbon distribution (Score, SNIE, Douka Be) est concerné à son tour. Sous l'impulsion de la CGT Ma, cette nouvelle grève annonce une rentrée sociale chargée.

Ils étaient une quarantaine de salariés du groupe Bourbon distribution Mayotte (BDM) ce lundi matin rassemblés autour de leurs représentants syndicaux sur le parking de Jumbo. Pour le démarrage de ce nouveau conflit social qui affecte toutes les enseignes du groupe BDM (Jumbo, Score, SNIE, Douka Be), le secrétaire départemental de la CGT Ma Salim Naouda est venu motiver les troupes.

Il dénonce des pressions faites sur les salariés depuis le dépôt du préavis de grève il y a deux semaines. «La direction fait planer

la menace de licenciements sur les représentants syndicaux. C'est une attitude que dénonce fermement la CGT. Après ce qui s'est passé dans d'autres grèves, on considère que la DIECCTE et l'Etat sont complices d'une atteinte au droit de grève à Mayotte», s'insurge Salim Naouda.

Ces accusations, évidemment impossibles à vérifier, en disent surtout long sur l'ambiance générale face à la multiplication des grèves dures que connaît Mayotte.

Le mouvement entamé ce lundi matin, n'a pas empêché l'hypermarché Jumbo, vaisseau amiral du groupe dans le département, d'ouvrir ses portes. Le syndicat affirme que d'autres magasins sont fermés comme à Bandréle ou Kani-Kéli et qu'ils sont nombreux à fonctionner au ralenti.

La liste des revendications est longue et n'aurait pas été prise en compte, selon le syndicat, par

la direction pour la poursuite des NAO, les négociations annuelles obligatoires. On y trouve la mise en place de la convention collective nationale, l'application d'une grille salariale unifiée au sein du groupe entre La Réunion et Mayotte, un 13e mois, des tickets-restaurant, l'augmentation du budget du CE (comité d'entreprise) ou encore l'instauration d'un plus grand nombre de jours fériés.

Aucune action particulière n'était prévue ce lundi, le syndicat privilégiant le renforcement de la mobilisation.

La Somaco au 36e jour de grève !

Un autre groupe de distribution est toujours enlisé dans un mouvement social. La grève à la Somaco en est, en effet, à son 36e jour. Un nouveau round de négociations a eu lieu en milieu de semaine dernière entre les syndicats et la direction en présence d'un inspecteur du travail, sans aboutir à une fin de conflit.

Après FO qui a lancé le mouvement le 13 juillet dernier, la CGT a rejoint le mouvement il y a 10 jours. Au moment où débute la 6e semaine de grève d'une vingtaine de salariés, le mouvement social continue de se jouer sur le terrain procédural. Après une décision de justice qui avait demandé la levée des blocages de la circulation des camions, les syndicats ont saisi la DIECCTE face à des embauches présumées de personnels pour remplacer les grévistes.

Orange dans sa 4e semaine

Chez Orange, les grévistes s'apprêtent à recevoir du renfort pour tenter d'obtenir satisfaction. Alors que la grève entre dans sa 4e semaine, le syndicat Sud Soli-

daire devrait dépêcher à Mayotte, à partir de mercredi, son responsable national chargé de la téléphonie ainsi qu'une dizaine de représentants syndicaux et du personnel depuis La Réunion.

Les discussions sur l'obtention d'une «prime vie chère» n'ont pas abouti la semaine dernière alors que le directeur régional est venu une nouvelle fois de La Réunion. La direction régionale a demandé à un cabinet réunionnais d'établir un constat sur la réalité du coût de la vie dans notre département pour disposer d'éléments probants sur les écarts de niveaux de prix entre Mayotte et La Réunion où une prime de 60 euros est déjà en place. A Mayotte, Sud Solidaire exige 120 euros mensuels. Là encore, la CGT devrait prendre position sur ce conflit. Le syndicat semble être à la manœuvre pour assurer une rentrée sociale chargée. On évoque de nouvelles tensions à l'aéroport... alors que le port s'apprête à nouveau à entrer dans la danse avec un mouvement social à la SMART, la société chargée de la manutention, à partir de mercredi.

RR

Faits divers

Quand une balance à poissons devient une arme

L'altercation a éclaté jeudi dernier à Koungou vers 15 heures. Entre les deux individus, plusieurs coups de poing sont lâchés. Mais ils ne vont pas s'en tenir là. L'un des deux se saisit alors d'une balance à poissons qu'il jette sur le second individu. «Ce dernier, blessé au visage, récupère un morceau de bois ainsi que des pierres qu'il utilise pour frapper son agresseur», raconte la gendarmerie dans un communiqué. Le second individu présente une plaie au niveau de l'oreille gauche.

L'un des protagonistes a été placé en garde à vue avant d'être remis en liberté. Tous les deux sont convoqués au tribunal pour le mois de novembre.

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.

